

Jeudi 1^{er} avril 2021

Envoi électronique

N° 112

Rédaction : M-Ch. BASTIEN et le SN
Directeur de publication : J-L WARIN
Impression : EPA (photocopies)
Adhésion/Abonnement : D. HUDE
Dépôt légal : avril 2021

N° CPPAP : 0720 S07415
N° SSN : 126063694
8 place de la gare de l'État
CP N° 8
44276 Nantes Cedex 2

Helène Boison, "Mur [Marseille]", consulté le 1 avril 2021,
<https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/1318>



Page 2 État(s) d'urgence(s)
Page 3 Congrès EPA 2021
Page 7 Actualités Jeunesse et Sports
Page 10 Actualités interprofessionnelles

État(s) d'urgence(s)

Période de freinage

Il paraît que nous ne sommes plus « en guerre » contre le Covid, ni confinés, mais en période de « freinage supplémentaire ». De l'image martiale des débuts à celle du cycliste crispé sur son guidon, nous avons perdu en lyrisme mais nous sommes pourtant bien et toujours en « état d'urgence sanitaire ».

Le 1^{er} a été en vigueur du 23 mars au 10 juillet 2020 puis réinstauré par le Parlement le 17 octobre et prorogé jusqu'au 16 février 2021. La loi du 15 février 2021 le prolonge encore jusqu'au 1^{er} juin. Et plus si affinités. Dans une indifférence quasi générale.

Il ne nous appartient pas ici de discuter des mesures sanitaires que le gouvernement déploie, ou pas, face à la pandémie mais on peut s'interroger sur la qualité du débat démocratique et la réalité du dialogue social, dans un contexte de peur larvée sinon entretenue (non seulement peur du virus mais d'abord peur de l'autre et de l'étranger) et d'infantilisation généralisée.



Maëlle Bazin, "Mur [Rouen]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrienesenconfinement.huma-num.fr/items/show/1772>

On peut s'interroger sur le projet de loi pour « un nouveau pacte de sécurité respectueux des libertés », ou celui « confortant le respect des principes de la République » et mettant en œuvre « le contrat d'engagement républicain ». Et questionner comment le contrôle, l'obéissance à la norme, le pouvoir des préfets, comment la pensée unique et l'expression univoque s'imposent partout et se déploient « l'air de rien ».

Car bien évidemment moins il est question d'éducation populaire et d'appropriation de la démocratie (dans la mise en œuvre de l'Organisation Territoriale de l'État par exemple, ou dans le soutien à la vie associative ou culturelle), plus on entend parler de « respect », de « civisme », de « citoyenneté » et « d'engagement ». Le dévoiement des mots va de pair avec l'étroitesse des horizons.

Notre secrétariat d'état « à la jeunesse et à l'engagement » semble, de ce point de vue, tout aussi pointu, surréaliste et nauséux que le ministère de la Solitude récemment créé au Japon.

Il ne nous manque plus qu'un ministère de la Résilience, autre mot à la mode, qui ne saurait tarder : nos députés entament ces jours-ci l'examen du projet de loi « Climat et Résilience ». En gros comment se préparer au pire, accepter toutes les dégradations, au mieux combattre certains effets sans jamais élucider ni réformer les causes et culpabiliser l'individu, le rendre isolément responsable des conséquences de choix politiques dont il a été exclu. La politique des « programmes », que nous connaissons si bien à Jeunesse & Sports.

Dans cette période malsaine qui va empirer jusqu'à l'échéance présidentielle de 2022, dans ce flou, la buée sur nos lunettes, dans la brume électrique¹ où nous marchons en aveugle, ce Traverses voudrait percer des trouées, dégager des allées et des perspectives. Parfois cavalières. À la fois sur les différents secteurs de notre champ et sur l'avenir de notre syndicat.

Jean-Claude Schliwinski

¹ Hommage à Bertrand Tavernier et à son film éponyme sorti en 2009

Congrès EPA 2021

28 juin-2 juillet à Noirmoutier

Calendrier de préparation du congrès EPA

(adopté au conseil syndical du 10 mars)

- 6 avril: Appel de candidature aux adhérents
- 7 mai: Dépôt des candidatures au secrétariat national et des motions d'orientation
- 20 mai: Envoi du Traverses spécial congrès aux adhérents
- 25 mai-25 juin: Congrès des sections régionales
- 28 juin – 2 juillet: Congrès EPA

Appel à candidatures pour le secrétariat national

Chaque adhérent, à jour de sa cotisation 2021, est concerné par cet appel. L'année civile 2021 est une année de congrès ordinaire. De ce fait, les adhérents du syndicat ont à se prononcer pour élire un secrétariat national pour un mandat de 2 ans (2021-2023) et pour porter appréciation sur les rapports d'activité nationale et de trésorerie.

Candidatures et motions

Tout adhérent ou groupe d'adhérents peut faire acte de candidature, soit dans le collège des élus nationaux, soit dans le collège des secteurs pour celui auquel il appartient.

Listes incomplètes et candidatures individuelles sont recevables.

Pour être recevable, toute candidature individuelle ou liste de candidatures doit obligatoirement s'appuyer sur une contribution ou motion d'orientation.

Il est possible de faire:

- soit une motion unique: (collège élus nationaux + collège des secteurs).
- soit une motion spécifique pour un secteur
- soit une motion spécifique « élus nationaux »

Le format de ce texte est limité à un recto verso format A4.

Candidatures et motions seront reçues (article 25 du RI) **jusqu'au vendredi 7 mai 14h00** à epa@epafsu.org.

Le secrétariat national et les collèges

Le secrétariat national est composé de deux collèges à élire, théoriquement par correspondance. **Dans les faits, le vote s'effectue le plus souvent au sein de chaque section régionale.** Le principe d'autogestion appliqué à tous les échelons fait que cette manière de procéder a toujours été admise. Chaque adhérent-e procèdera à deux votes distincts:

- l'un pour le collège des élus nationaux
- l'autre pour le collège du secteur spécifique auquel l'adhérent-e appartient.

Les candidatures portent sur treize postes de secrétaires nationaux à pourvoir.

Dans le collège des élus nationaux:

3 à 5 membres à élire par la totalité des syndiqués.

Dans le collège des secteurs:

3 à 8 membres à élire secteur par secteur par les seuls adhérents concernés. Ils se répartissent ainsi:

- 2 pour le secteur des personnels techniques et pédagogiques « sports » et JEP
- 1 pour le secteur des personnels techniques de la filière « action sociale, santé »
- 1 pour le secteur des personnels administratifs de l'État
- 1 pour le secteur des personnels d'inspection et d'encadrement santé, sports, jeunesse et cohésion sociale
- 1 pour le secteur des personnels de la Fonction Publique Territoriale
- 1 pour le secteur des personnels du secteur privé associatif (actifs, temps partiels, chômeurs)
- 1 pour le secteur des retraités de toutes catégories de personnels

Vote

Ce vote se fera par consultation directe des syndiqués dans les sections. Seuls les adhérents dont la trésorerie nationale aura enregistré la cotisation, au 28 mai 2021 (article 9 du RI: 1 mois avant l'ouverture du congrès) pourront voter selon des modalités à arrêter au sein de chaque section régionale: votes en congrès régional (AG) ou par consultation directe... Ces votes seront collectés au congrès. Chaque section se verra attribuer un nombre de mandats correspondant à son nombre total de syndiqués enregistrés.

Le secrétariat national

Congrès EPA 2021

Préparation au débat d'orientation du congrès ordinaire EPA 2021

Lors du conseil syndical national EPA-FSU du 10 mars 2021 les échanges ont largement porté sur l'examen de la situation politique et syndicale dans laquelle le syndicat est impliqué. Plus des trois quarts des délégués étaient présents: 3 professeurs de sport, 1 ITRF, 1 inspecteur, 1 retraité, 1 CTPS, 10 CEPJ/CTPS. Ces délégués représentaient plus de 90% des syndiqués. Seuls les secteurs associatif et de la Territoriale n'étaient pas représentés. Il manquait trois sections.

Le contexte du transfert JS au MENJS

Un très large consensus s'est réalisé sur les conditions déplorables du transfert au MENJS. Non seulement il se fait sans perspective d'amélioration mais il conforte une représentation de «l'engagement» fort éloignée de ce qu'EPA nourrit et porte comme conception de l'action éducatrice vers l'émancipation individuelle et collective. Il se vérifie que les DRAJES (principalement issus des corps d'encadrement Jeunesse et Sports) sont en parfaite reproduction des programmes mortifères qui ont conduit le ministère Jeunesse et Sports à sa perte. La DJEPVA est incapable pour l'heure du moindre sursaut ambitieux pour restaurer le métier de CEPJ et l'appuyer sur des spécialités garantissant des expertises crédibles sur les territoires. Ces expertises doivent être fondées sur des domaines entretenus de connaissances et de pratiques, avec des conditions d'emploi correspondant à celles de cadres A et A+ dont relèvent les personnels techniques et pédagogiques. L'examen de la «revue des missions» qui se construit en coulisses (via un cabinet conseil privé) n'augure rien de bon. Elle va vers la consécration des programmes, du contrôle, du SNU et même du Service Civique, loin d'être vertueux.

Lors de ce conseil national, il n'y a pas eu de remise en cause du mandat commun SEP/SNPJS/EPA sur les spécialités. Mais il a été fortement martelé que sans formation professionnelle statutaire accompagnant la montée en gamme des spécialités, ce mandat était insuffisant car purement virtuel. Les concours actuels de CEPJ le prouvent, désolants dans la manière de concevoir les épreuves et spécialités. Quant à la formation initiale, elle est indigente et ignorante du sujet. La formation continue est également à travailler sérieusement pour permettre de se former dans un champ de spécialité et pour pouvoir en changer en cours de carrière. Car EPA porte le mandat des spécialités non pas pour figer un métier et des compétences mais pour que les PTP JS soient reconnus pour leurs expertises et cessent d'être des tâcherons. Or la polyvalence, l'absence de

reconnaissance institutionnelle portant sur les savoirs constitués débouchent automatiquement sur un éventail d'activités de type sous inspecteur JS ou/et attaché d'administration polyvalent.

L'analyse des pratiques de la direction des sports, via son projet néfaste d'école des cadres destiné à isoler les CTS et les pousser vers l'externalisation à court terme, a aussi fait l'objet d'un constat critique général.

Ce conseil national EPA de mars a donc permis de dégager une représentation partagée sur les métiers. EPA a ainsi vérifié un positionnement très différent de celui quasi laudatif de l'UNSA Éducation, beaucoup plus critique que celui de la CGT, moins acerbe que celui de Solidaires, et porteur d'autres raisons critiques que celles avancées par le SGEN-CFDT.

EPA et la crise dans la FSU

En revanche, après avoir écouté les retranscriptions fidèles des rencontres au sein de la FSU et avec le SNPJS-CGT, des options fortement marquées et différentes ont été défendues. Une délégation du secrétariat national avait mandat de rencontrer de manière exploratoire le SNPJS-CGT et de tenter un échange au sein de la FSU sous l'égide de Benoît Teste, son secrétaire général.

Le 10 mars, chaque délégué s'est accordé à considérer l'attitude globale du SNEP comme difficile à vivre, considérant que ce syndicat avait une dimension JS nationale évidente, réduite à une poignée de militants, mais pas beaucoup de réalités locales. Et lorsque ces présences locales étaient vérifiables, les mandats portés par les représentants du SNEP étaient souvent à l'opposé de ceux d'EPA sur le contrôle et bien d'autres points. Enfin la proposition de constituer au sein de la FSU un G4 JS a été débattue. Ce G4 serait constitué du SNASUB (syndicat des administratifs qui va revendiquer de syndiquer dans les DRAJES/SDJES mais pas dans les CREPS pour des raisons de BOP) et le SNPI (syndicat des personnels de l'inspection de l'éducation nationale qui veut syndiquer à terme les IJS), et le SNEP (pour les PS/CTPS sport).

Un constat unanime se dégage:

- personne ne considère que rester à la FSU peut être en soi un gage de sérénité retrouvée tant les dés sont pipés par les corporatismes et les entrées catégorielles des syndicats FSU au sein du MENJS;
- personne ne considère que rejoindre le SNPJS et

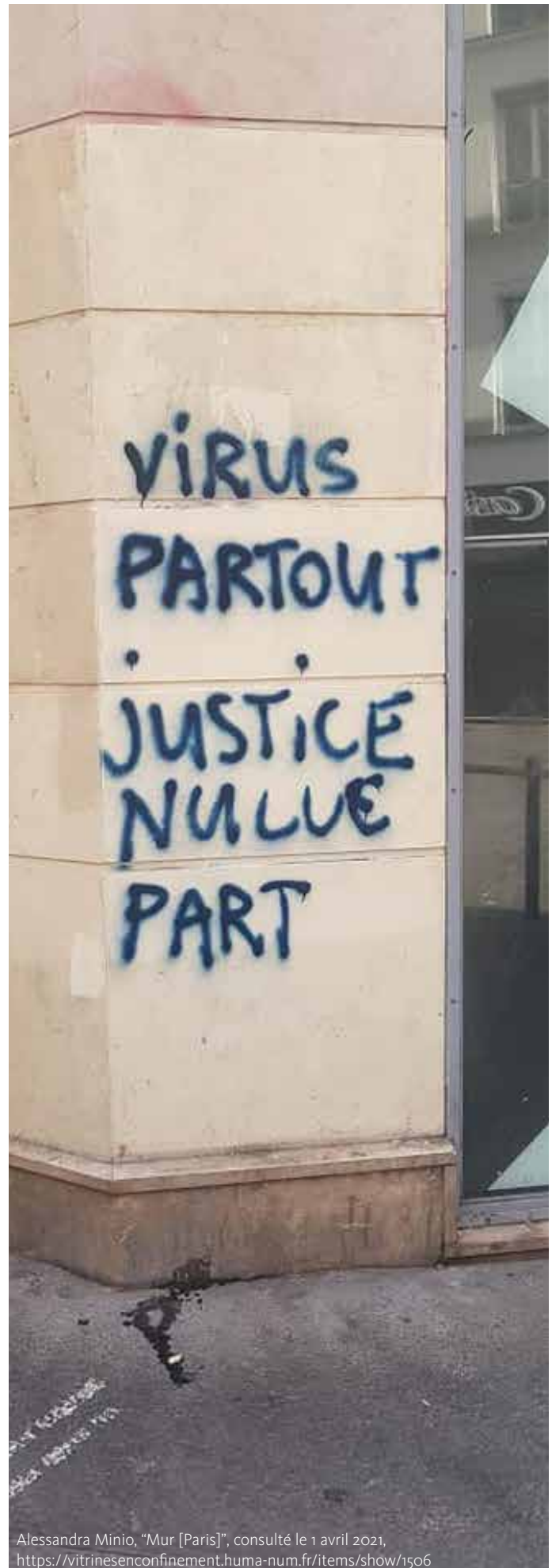
la FERC CGT est une option promettant un avenir radieux pour plusieurs raisons dont celle de la représentativité de la CGT au sein du pôle ministériel éducatif;

- personne ne considère que Solidaires JS peut être un recours pour des motifs variés tenant aux expressions principalement communicantes de ce syndicat, mais aussi de ses postures tournant le dos à l'unité syndicale pour privilégier la captation informelle détournant les salariés des autres syndicats.

Les débats ont clairement fait apparaître que l'orientation globale de l'UNSA et de la CFDT ne correspond pas à celle des salariés se retrouvant à EPA. L'orientation de Solidaires, plus politique que syndicale, traduit une volonté de se démarquer des autres pour s'isoler tout en tenant un discours de façade sur la solidarité et la convergence des luttes. L'orientation de la FSU convient globalement à ceci près qu'elle campe sur un syndicalisme de fonctionnaires. Celle de la CGT convient majoritairement malgré des miasmes de pratiques de vieil appareil et d'héritage historique qui restent à combattre.

Au sein d'EPA les trois orientations différentes sont globalement celles-ci, sans ordre d'audimat :

1. Rejoindre la CGT car rester à la FSU n'est plus possible et non seulement le SNEP ne peut changer de conception et de pratique mais le G4 va isoler encore plus le syndicalisme multi catégoriel d'EPA qui ne peut être toléré dans la sphère MENJS que s'il ne fait pas d'ombre aux corporatismes. Donc EPA ne peut qu'avoir une place minorée réduite au champ JEP avec comme hochet illusoire la convention collective de l'animation alors que la FSU n'a pas de reconnaissance interprofessionnelle. Trois délégués du conseil national étaient sur cette option.
2. Travailler au moins jusqu'à la fin de l'année 2021 la possibilité de rester à la FSU avec des exigences de travail sur le G4 et des accords forts pour défendre un CSA JS (ex CTM JS) et des CSA régionaux JS (à faire fonctionner en commun avec ceux des CREPS). Placer EPA en moteur du G4 parce qu'il est le seul syndicat à avoir une vision globale JS. Si les difficultés sont trop grandes dans la FSU, alors prendre la résolution dès après le congrès de la FSU en février 2022 de quitter la FSU pour rejoindre la CGT en 2023. Quatre délégués étaient sur cette option.
3. Rester à la FSU en y défendant notre spécificité car il est illusoire d'aller à la CGT qui n'a pas d'audience au MENJS et qui n'aura pas même un élu dans un CSA JS local éventuel en 2023. La FSU sera toujours représentative au MENJS après les élections de décembre 2022. L'outil EPA y a sa place et devra continuer à faire avancer les dossiers dont celui des JEP qui ne peut être porté que par lui. Au moins trois ou quatre délégués sont sur cette option.



Alessandra Minio, "Mur [Paris]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/1506>

Travailler avec lucidité la situation, préserver l'outil commun EPA jusqu'en décembre 2022

À la suite de ce conseil, le secrétariat national a de nouveau débattu pour envisager le débat d'orientation du futur congrès dans trois mois. La discussion a conduit à préserver l'outil d'EPA qui en soi est utile au sein du MENJS même si son appartenance à la FSU est désormais posée.

Les élections de 2022 dans la fonction publique vont se préparer dans la FSU en amont du congrès national de janvier 2022 à Metz. La FSU doit intégrer tous les mandats d'EPA et s'engager sans failles dans les moyens syndicaux à garantir (G4 régionaux préparant les CSA académiques à côté des G9 MEN), CAP, place d'EPA dans la liste CSA ministériel JS, décharges syndicales de solidarité, etc.) Nous devons aller au bout de notre production sur le manifeste et continuer à tenir notre place dans l'intersyndicale JEP avec le SEP et le SNPJS. Si l'impasse se vérifie au sein de la FSU, un congrès extraordinaire devra être convoqué en 2022, au printemps, pour étudier la stratégie électorale d'EPA en vue des élections de décembre 2022 et décider de son avenir. On peut même envisager que tous les SN élus en 2021 (mandature 2021-2023) remettent leur mandat en 2022 pour renouveler le secrétariat.

L'éventuelle dissolution d'EPA ou son départ de la FSU ne pourront être décidés avant 2022 et un congrès extraordinaire devra se tenir pour ce faire en 2023. Pendant toute cette période les diverses sensibilités – même celles qui veulent rejoindre la CGT – doivent tenir l'unité syndicale d'EPA. Nous faisons le pari de l'échange collectif et de sa maturation. Tous nos collègues avertis savent qu'EPA est en débats; le tenir est pour nous une preuve de maturité et de courage politique. Celles et ceux

qui se détourneront de nous par prétexte d'incertitude ne sont pas à mettre en avant pour ne rien faire et encore moins justifier un statu quo qui reste à vérifier au sein de la FSU. Nous le martelons avec conviction: notre débat interne, même porté à connaissance dans le microcosme JS, est légitime et courageux.

Nous tenons nos moyens syndicaux jusqu'en décembre 2022 au sein de la FSU. En 2023 si une majorité se dégage pour rester à la FSU une faible part d'adhérents actuels rejoindra la CGT (en majeure partie des professeurs de sport). Si c'est la construction d'un nouveau syndicat avec la CGT qui l'emporte, environ la moitié actuelle des adhérents après un vote majoritaire et statutaire en congrès extraordinaire sera de cette option. Les camarades voulant demeurer à la FSU devront créer un autre syndicat qui – automatiquement – sera circonscrit au champ JEP.

La question de la CCN de l'animation et de ses salariés devra être posée très clairement. Au sein de la CGT – si CGT il y a – le nouveau SNPJS rejoint par EPA devra travailler cette question avec l'USPAOC car la CGT est représentative dans la branche de l'animation et du sport. Si nous restons majoritairement à la FSU il faudra que la FSU s'engage sur des moyens nouveaux à réserver sur deux branches: celles de l'animation et du sport. Mais il nous faudra trouver des camarades pour animer réellement ce travail qui doit être mené par des salariés issus du milieu!

Cette contribution est destinée à tenter une liste unitaire au sein d'EPA en affrontant le plus posément possible notre diversité interne. La quasi-totalité des secrétaires nationaux sortants se retrouve dans cette option.

Contribution retraduite par D Hude



Actualités Jeunesse et Sports

Les CTMJS sous pilotage Éducation Nationale

Les CTMJS s'enchaînent à un rythme soutenu depuis le transfert à l'Éducation Nationale.

Chaque CTMJS est désormais précédé d'un groupe de travail qui examine préalablement les textes soumis pour avis. Les amendements sont à déposer 24h avant le CTM. Les concertations préalables ont pour effet de raccourcir la durée formelle des CTMJS. Ce temps raccourci aurait pu laisser de la place aux interventions des ministres. Nous avons constaté qu'au contraire, ils avaient disparu. La DGRH pilote, les cabinets et les directions des sports et JEPVA observent.

Une compréhension littérale obtuse du décret relatif aux CT évacue les questions politiques, lesquelles sont traitées ailleurs, entre la DGRH et les cabinets, mais surtout la DGRH et la DGAFP, c'est à dire Bercy.

Les points soumis à la discussion par la DGRH ont été : le plan d'égalité femmes-hommes, le décret de création de la fonction de manager territorial de la haute performance, le plan de formation continue.

Nous avons cependant posé sur la table trois sujets de manière insistante et intersyndicale :

- La question de la formation statutaire et continue en dénonçant tout particulièrement la situation faite aux nouveaux entrants dans les corps de CEPJ, PS CTPS et IJS. Un courrier intersyndical aux ministres et des interventions répétées sur le sujet ont permis d'obtenir l'ouverture de discussions spécifiques. Pour les CEPJ, nous avons pu inscrire formellement des stages de spécialités dans le programme national. Nous avons également alerté sur les dangers de l'école des cadres du sport.
- La question des effectifs et du recrutement. Si l'ouverture de concours est actée. Nous n'en connaissons toujours pas les volumes et les CTPS ont été ignorés.
- La mise en place des comités de suivi territoriaux. La fin des CT et CHSCT locaux dans cette phase de transfert nécessite un dialogue social au plan local, pas seulement pour traiter des déménagements mais pour installer les DRAJES dans leur rôle de coordination des politiques régionales JS.

Les compte rendus et déclarations d'EPA sont sur notre site internet.

CTS: une réelle avancée, mais des menaces subsistent

Après des groupes de travail réunis à un rythme soutenu, dont l'animation a été confiée à CGO-CTS, la ministre a présenté ses arbitrages. Les CTS restent des cadres d'État, affectés dans les DRAJES. Les lettres de mission seront revues pour réaffirmer ce rôle de cadre de l'État. Une mission de coordination des CTS sera installée dans les DRAJES. Ce qui est un point très positif. Il aura fallu une mobilisation inédite des CTS pour mettre un coup d'arrêt au projet funeste de suppression de ces cadres d'État par les tenants du moins d'État, du moins de fonctionnaires, de Bercy et Matignon.

Restent plusieurs problèmes interdépendants : les effectifs, le concours et la formation. Les effectifs ont fondu au gré des départs en retraite non remplacés, et de la politique de l'ANS. Ce qui renvoie à la question de l'ouverture du concours de professeur de sport dans les options et disciplines et des volumes de postes ouverts au concours. Et de manière concomitante, les effectifs de CTS posent la question des besoins des fédérations, lesquelles seront soumises à des évaluations plus serrées de leurs projets.

La création d'une école des cadres est une manière de distinguer et donc de rendre possible la séparation des CTS du reste des effectifs Jeunesse et Sports, ce que la création de CGO-CTS a déjà engagé. EPA milite pour la création d'un institut de formation Jeunesse et Sports.



Formation continue et statutaire: tout revoir

La détermination des organisations syndicales a permis d'ouvrir le chantier. Nous portons en intersyndicale la volonté d'approfondir les expertises des PTP et IJS. Demeurent des appréciations divergentes sur la définition des expertises.

Nous avons obtenu que dans le plan national de formation du deuxième semestre 2021 soient inscrites les 6 nouvelles spécialités des CEPJ.

EPA porte le projet d'un institut de formation qui regroupe tous les métiers de Jeunesse et Sports, qui porte la formation continue et statutaire. Nous défendons une formation statutaire de 2 ans, en alternance; une affectation dans l'école; l'obtention d'un master à l'issue de la période de formation statutaire.

Les affectations des reçus au concours se fera cependant au premier septembre dans les services et nous militons pour que leur formation se déroule selon des modalités profondément renouvelées.

Concernant la formation statutaire, nous avons dénoncé les conditions faites aux futurs collègues. Nous avons engagé avec le SEP-UNSA et le SNPJS-CGT des rencontres régulières avec les collègues stagiaires.

Dialogue social en 2023: gagner des instances locales spécifiques

La Loi de transformation de la fonction publique poursuit son chantier de casse. Après avoir ôté tout rôle en matière de mobilité et d'avancement aux commissions paritaires (CAP) à compter de janvier, la loi reconfigure les Comités techniques. Ils se nomment désormais comités sociaux d'administration (CSA). Ils cumuleront les attributions des CT et des CHSCT. Le travail de sape des CAP n'est pas pour autant terminé puisqu'elles vont être fusionnées, en principe, par catégorie de corps (A-B-C).

Le 14 avril, le CTMJS aura à étudier la nouvelle cartographie des instances de dialogue social. Pour l'heure il nous est proposé:

- Un CSA MJS: c'est une bonne nouvelle
- Un CSA unique par académie et département, c'est à dire la disparition de toute instance Jeunesse et Sports dédiée.
- Une CAP unique pour les professeurs de sports, les CEPJ et les CTPS.
- Une CAP de tous les corps d'inspection EN et JS.

En préalable, pour EPA, comme pour la FSU, la loi doit être abrogée. EPA demande un CSA spécial JS par grande région. Tout d'abord parce que les DRAJES sont installées au niveau des grandes Régions et que la cartographie proposée ne prend pas en compte cette dimension. Ensuite, parce que nos représentants auront à siéger dans de multiples instances pour faire entendre leurs demandes. Enfin parce que cela nous permet de donner corps à notre mandat «tous en DRAJES» et de ne pas disparaître par assimilation.

Les élections professionnelles auront lieu en décembre 2022. Nous demandons comme la FSU le vote par correspondance.

Dialogue social local: faire échec à l'assimilation

L'intersyndicale a obtenu après plus d'une année d'interventions la création des comités de suivi territoriaux. EPA a été particulièrement actif pour faire entendre à tous la nécessité de ces instances. Elles nous ont été octroyées de manière transitoire car pour la DGRH, celles-ci sont vouées à disparaître dès le 31-12-2022. D'une part parce que l'intention est d'assimiler et d'autre part parce que le dialogue social est conçu et organisé par des gestionnaires.

Les comités de suivi territoriaux doivent donc apporter la preuve qu'ils sont utiles tant à l'administration qu'aux agents, et qu'ils traitent de problèmes réellement spécifiques. Pour cela il convient de traiter dès maintenant de sujets qui dépassent les seules questions matérielles du transfert des SDJES ou des antennes des DRAJES pour aller vers les questions d'organisation de la DRAJES pour qu'elle porte de manière efficiente les politiques publiques d'éducation tout au long de la vie.

Les cabinets de consultants vous empruntent votre montre pour vous vendre l'heure

C'est lors d'un comité de suivi territorial qu'un Recteur a admis qu'il bénéficierait d'un accompagnement par un cabinet de consultants pour élaborer la feuille de route (comprendre réaliser la revue des missions) de la DRAJES. Nous avons eu le nom du cabinet élu: Ernst&Young. Comme le président Macron a décidé de centraliser toutes les demandes d'accompagnements pour créer des gros lots soumis à marchés publics, nous pouvons en déduire que ce cabinet accompagnera tous les Recteurs. Une rapide recherche sur internet permet de tracer leurs influences¹.

Depuis la RGPP (Sarkozy) chaque réforme a été accompagnée par ces cabinets qui se sont gavés de fonds publics pour dégraisser les ministères, comme ils le font dans le secteur privé. Fusion Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale, création des grandes Régions, transfert à l'Éducation Nationale, toutes ces réformes ont été « accompagnées ». Diaporamas formatés, planifications performatives, ferme discrétion, ... ont pu être observés. Les recettes sont toujours les mêmes : celles demandées par les directions. Les syndicats ont demandé les coûts de ces accompagnements, en vain. Les appels d'offre partent des directions en charge de la modernisation à Bercy ou à Matignon.

La pandémie actuelle est venue mettre en lumière leur gestion calamiteuse de la vaccination. Et a permis de se rappeler que le cabinet retenu avait été celui impliqué dans la vente de produits pharmaceutiques composés d'opiacés qui avaient créé un scandale aux Etats-Unis. Quant à lui, l'heureux élu de la revue des missions dans les DRAJES s'est fait connaître par une intersyndicale dénonçant les conditions de travail de ses salariés.

L'anthropologue David Graeber, dans son ouvrage « Bullshit jobs » décrit ce qui est au cœur de la raison d'être des cabinets de consultant et d'une partie des fonctions cadres dans le capitalisme contemporain : « Si l'influence du manager se mesure au nombre de personnes qui travaillent pour lui, la manifestation concrète, immédiate, de son pouvoir et de son prestige, c'est la qualité visuelle de ses présentations et rapports. D'ailleurs, les réunions

au cours desquelles ces emblèmes sont exposés aux regards sont un peu les rituels suprêmes du monde de l'entreprise. De même que la suite d'un seigneur féodal pouvait comporter des serviteurs dont le seul rôle – du moins, le seul rôle apparent – était de polir l'armure de ses chevaux ou d'épiler sa moustache avant les tournois ou les spectacles, les cadres d'aujourd'hui ont parfois des subordonnés dont la seule fonction est de préparer leurs présentations PowerPoint (...). La plupart de ces rapports sont de simples accessoires dans une comédie digne du kabuki – personnes ne les lit réellement du début jusqu'à la fin. Mais cela n'empêche pas les cadres ambitieux de claquer joyeusement l'argent de la boîte, jusqu'à la moitié du salaire annuel d'un ouvrier, juste pour pouvoir dire : « Ah oui bien sûr ! On a commandé un rapport là-dessus ». Graeber pointe tout de même le paradoxe de ce capitalisme du PowerPoint : pour virer un ouvrier, on embauche des gens qui touchent en un mois ce qu'il touche en un an. Mais il en va de l'équilibre psychologique des directions d'entreprise, qui ont besoin du rituel décrit plus haut pour entretenir le sentiment de leur propre importance, de leur propre rationalité et mettre à distance les « décisions difficiles » sous-traitées à des consultants qui vont d'une entreprise à l'autre sans le moindre attachement pour ses « équivalents temps plein », n'ayant parfois besoin que de modifier les chiffres de leurs tableaux et le logo sur leurs « slides ».

Celles et ceux qui ont eu à subir ces diaporamas dans les réformes qui se sont succédées, peuvent confirmer ces analyses. Ajoutons que l'inflation de cabinets de consultants, fait système avec la baisse du nombre de fonctionnaires, les intentions de suppression de l'ENA, l'ouverture de la haute fonction publique à des contractuels, la loi de transformation de la Fonction Publique, ... Un fonctionnaire dont le travail ne sert pas des actionnaires, mais l'intérêt général, dont les rémunérations ne dépendent pas des marchés mais d'une qualification reconnue par un concours, est donc un obstacle à l'extension infinie du profit (et des prédatations sur nos vies).

Questionner sur le rôle des cabinets, sur leurs rémunérations, identifier ce qui relève de la logique donner l'heure qui est sur la montre du donneur d'ordre, partout, et en particulier dans les comités de suivi territorial, est une mesure de salubrité. L'organisation des services, les missions éducatives prioritaires à développer, c'est aux personnels d'en décider.

Marie-Christine Bastien

¹ <https://www.frustrationmagazine.fr/mckinsey/>
<https://www.consultor.fr/devenir-consultant/breves/6055-tests-covid-19-quand-mckinsey-devenait-chef-d-orchestre-d-un-État-desorganise.html>
https://www.mediapart.fr/journal/france/290420/tests-covid-19-la-defaillance-organisee-au-sommet-de-l-État?page_article=2
https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/12/14/big-four-vent-de-revolte-chez-ey-amp-associes_6063325_3234.html

Plus jamais ça !

Confronter et analyser les enjeux locaux en matière d'environnement, de société et d'emplois

L'initiative nationale

En mars 2020, alors que la crise sanitaire liée à la Covid 19 devenait sociale et mettait à jour les manques et les déshérences liées à des années de politiques austéritaires et libérales, 18 organisations syndicales et associatives publiaient la tribune « Plus jamais ça, préparons le jour d'après », demandant des mesures urgentes et inscrites dans le long terme en matière de justice sociale et écologique, porteuses d'un espoir de profonds changements politiques.

Cette première étape d'interpellation médiatique a donné naissance à un collectif national « Plus jamais ça », portant un projet alternatif de sortie de crise avec 34 propositions, à approfondir et populariser en particulier par leur déclinaison locale. La FSU s'y engage avec 7 autres organisations, dans un souci d'équilibre associations / syndicats (la CGT, Solidaires, la Confédération Paysanne, Greenpeace, Oxfam, les amis de la terre, ATTAC). <https://plus-jamais.org/wp-content/uploads/2020/09/Le-plan-de-sortie-de-crise.pdf>

Un exemple de tentative de déclinaison locale en Loire Atlantique

En juin 2019, la section départementale FSU de Loire Atlantique a souhaité se saisir de l'initiative nationale « Plus jamais ça », y voyant un outil intéressant pour travailler collectivement des problématiques locales directement au cœur des enjeux de justice sociale et écologique. En août 2020 s'est donc tenue à Nantes la première réunion du comité local « Plus jamais ça » en présence d'ATTAC, de la CGT, de Greenpeace et de Solidaires, la confédération paysanne s'étant excusée mais se disant intéressée. Oxfam n'existant plus de façon effective dans le département, il a été décidé de proposer à Alternatiba de prendre la place vacante pour respecter l'équilibre organisations syndicales / Associations. Tou-tes les participant.es ont approuvé l'initiative de faire vivre localement la démarche nationale tout en étant lucides sur la difficulté à mobiliser des militant.es pour qu'un travail de fond puisse être réalisé.



Fabrizio Defilippi, "Balcon privé [Paris]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/1076>

Se donner une méthode autour d'un axe de travail ancré dans les réalités du territoire

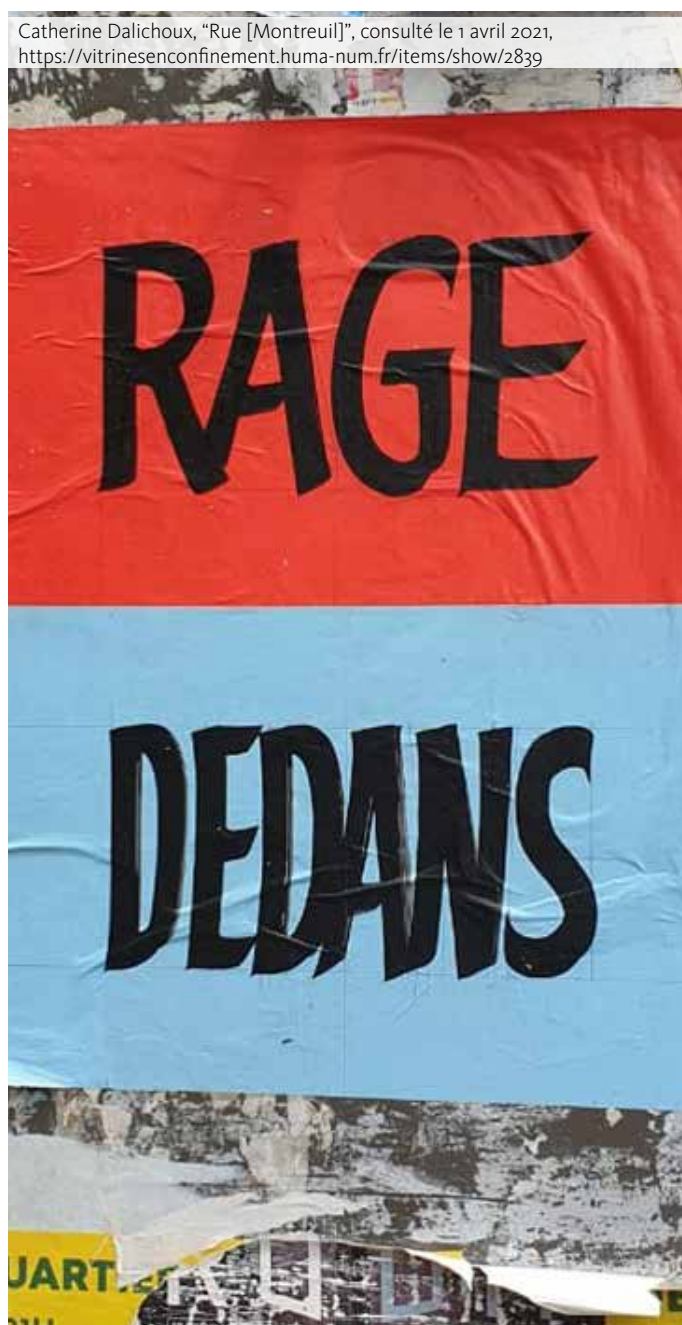
Le « comité local » ainsi réuni a réfléchi à la manière d'aborder concrètement et en lien avec les réalités locales, certains des axes du plan de sortie de crise élaborés par le collectif national. Il a été décidé d'élaborer un cadre de travail collectif pour initier des actions sur des thématiques propres à la Loire-Atlantique. Des pistes de travail ont émergé sur les circuits courts, la place de l'estuaire... Il s'agirait, dès lors qu'une situation sera identifiée, de travailler à des rencontres et échanges entre celles et ceux qui sont impactés-es – salariés, habitants, services publics locaux... Prendre ce temps d'entendre des positionnements et des vécus qui parfois peuvent être contraires, voire s'opposer, en particulier entre le secteur industriel et agro-alimentaire et celui de la défense de l'environnement, de s'écouter pour voir si des synthèses sont possibles, c'est donner de la force à l'argumentation syndicale, et possiblement ouvrir des luttes collectives qui le soient vraiment – hors d'un entre soi qui nous dessert souvent. L'exemple du travail minutieux et dépassionné mené par la CGT lors du débat sur l'aéroport de Notre Dame des Landes qui divisait en leur sein en est la parfaite illustration. Cela a pu être l'occasion d'entendre les syndiqués de Vinci et de l'aéroport Nantes Atlantique, et leurs arguments plus que nécessaires pour appuyer au final le non au projet. Les participants se sont mis d'accord pour cette approche qui vient provoquer les débats, en essayant de les ouvrir au maximum. Celle-ci bien entendu ne s'oppose pas à l'action, elle en est même le ferment pour que les luttes à venir puissent être celles de tous, au-delà des cercles convaincus. Elle peut même renouveler nos mobilisations, en les appuyant sur une compréhension solide et argumentée des problématiques locales en matière d'environnement, d'emplois, de services publics, sur une appropriation collective des savoirs que tous apportent. Le premier thème de travail choisi a été celui des circuits courts, l'idée étant de mettre en commun les connaissances, initiatives, politiques publiques, contacts locaux en lien avec le sujet.

Limites et perspectives

Les réunions qui devaient suivre avaient pour objectif de travailler à partir de ces ressources pour élaborer un plan d'action sur le département, sous forme de débat, rencontre entre salariés et citoyens... C'est là que nous constatons la limite de la démarche, liée en particulier à la difficulté à mobiliser du temps et des militant-es pour réaliser le travail de fond. De plus il est très compliqué de mobiliser localement la Confédération paysanne qui, sur un sujet comme celui-ci, nous semble un acteur essentiel. Le comité local est donc en suspens, la période ne facilitant pas la possibilité de rencontre et mobilisant les uns et les autres sur d'autres luttes.

Aujourd'hui, dans un souci d'efficacité, il semble plus pertinent de s'appuyer sur des mobilisations locales pour faire vivre le comité local « Plus jamais ça ». La perspective de l'Université des Mouvements Sociaux à Nantes au mois d'août 2021 (rencontres, échanges, débats, formations et croisements d'expériences entre les diverses composantes du mouvement social et citoyen, du local au global - <https://ue2021.org>) va être l'occasion pour les organisations syndicales parties prenantes du comité local de construire ensemble un atelier-débat portant sur la thématique suivante: comment penser et prendre en compte les enjeux climatiques et environnementaux dans l'action syndicale de défense de l'emploi, des conditions de vie et de travail ?

Catherine Tuchais



Exiger une vraie politique de lutte contre l'épidémie, pour le secteur de l'animation comme pour le reste de la société, une évidence syndicale

En ce début d'année 2021, la crise sanitaire qui dure depuis la fin de l'hiver 2020 a tué plus d'un Français sur mille, provoqué une crise économique sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale et plongé des millions de personnes dans l'angoisse. La réponse du gouvernement français, systématiquement insuffisante, n'a pas permis de sortir d'une crise qui risque de durer encore de longs mois.

Comme les salariés d'autres secteurs, ceux de l'animation, de l'éducation populaire et du sport ont été particulièrement frappés par la crise. Pendant le premier confinement, les animateurs ont payé de leur personne pour soutenir la lutte contre l'épidémie en assurant la garde des enfants des professionnels de santé, avec au final bien peu de reconnaissance. Les structures associatives sont fragilisées par les nécessaires restrictions, faisant peser un risque direct sur les moyens de subsistance de leurs salariés. Enfin, la santé mentale de ceux-ci, voire leur santé tout court, est mise à rude épreuve par la pluie d'injonctions contradictoires, de protocoles sans cesse changeants auxquels ils doivent s'adapter depuis près d'un an. Des protocoles par ailleurs notoirement insuffisants à les protéger de l'exposition au virus, les mettant en danger ainsi que leurs proches tout en rajoutant de l'angoisse à l'angoisse.

Pour en finir avec ces situations, dans l'animation comme dans le reste de la société, il est urgent de développer une stratégie claire et efficace pour enfin lutter vraiment contre l'épidémie, ainsi que le réclament des scientifiques et des médecins hélas trop peu entendus¹. Ce qui est certain, c'est que là aussi, le « en même temps » ne marche pas. « On ne négocie pas avec un virus » (Christian Lehmann). Pour vivre normalement, il faut d'abord contrôler l'épidémie par les moyens appropriés : La vaccination étant la clé de la sortie de crise, le gouvernement doit faire en sorte de l'étendre rapidement à toute la population, et pas seulement aux personnes à risques. Les personnels des structures accueillant du public doivent pouvoir accéder à la protection à laquelle ils ont droit. Jean-Michel Blanquer a promis d'ouvrir la vaccination aux enseignants à partir du mois de mars. Il est à espérer que les animateurs, qui dépendent également de son ministère, ne seront pas encore oubliés à cette occasion.

¹ Appel à un engagement paneuropéen pour une réduction rapide et durable des infections par le SARS-Cov-2 [en ligne] <https://www.containcovid-pan.eu/>, consulté le 15 janvier 2021.



Fabrizio Defilippi, "Façade privée [Paris]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/688>

Tant que la campagne de vaccination n'a pas produit ses effets, il faut impérativement empêcher la circulation du virus par la mise en œuvre d'une politique de suppression de la circulation dont les pays de l'Asie-Pacifique ont démontré l'efficacité. Parvenir à un faible taux d'incidence a l'avantage de diminuer la pression sur le système de santé, de limiter l'apparition de variants plus dangereux du virus et d'éviter bien des morts prématurées. La mauvaise politique de « stop and go » subie par la France est inefficace et épuisante. Seul un confinement strict de plusieurs semaines peut faire revenir la circulation du virus à un niveau suffisamment bas pour être maîtrisable. Cela implique de fermer aussi toutes les structures d'accueil collectives, crèches, écoles et ACM. Si l'objectif est de pouvoir les rouvrir le plus tôt possible pour le bien-être des enfants, il faut préalablement les fermer pour créer les conditions de leur réouverture. La France doit sortir du déni de l'épidémie chez les enfants. Le virus est certes moins virulent chez eux que chez les adultes, mais il circule activement². Avec des écoles et des centres de loisirs faisant office de réservoirs réinfectant constamment le reste de la société, il est illusoire de parvenir à limiter la circulation du virus.

À l'issue du confinement, ces structures ne doivent rouvrir que si des mesures efficaces, applicables et cohérentes de prévention peuvent être mises en place. Il y a encore beaucoup de points problématiques, comme les lieux de restauration ou les enfants moins de six ans qui ne portent pas de masques. Les professionnels doivent être impliqués dans la mise au point des protocoles, de concert avec les experts sanitaires.

Un taux d'incidence faible ne pourra être maintenu que par une politique de test plus efficace (traçage rétrospectif notamment), qu'il serait pertinent d'étendre massivement aux écoles et aux ACM. Le ministère de l'Éducation nationale ne doit bien sûr plus persister dans son attitude de déni des cas positifs. Ceux-ci doivent être pris en compte et donner lieu à un isolement réel, impliquant des moyens pour sa mise en œuvre. À défaut de coordination européenne voire internationale, éminemment souhaitable, des quarantaines aux frontières sont le seul moyen de prévenir les réintroductions à partir d'autres foyers nationaux. Enfin, il ne faudra pas hésiter à prendre de nouvelles mesures de confinement en cas de reprise de la circulation du virus.

Une telle politique a un coût économique et humain indéniable, qu'il importe d'atténuer « quoi qu'il en coûte » pour la rendre supportable. Des moyens doivent être alloués aux structures du secteur social pour permettre de garder le lien avec leurs publics. Pour les salariés, il faut

le maintien du salaire à 100 % pour tous et la fin des prises de congés forcées en cas de confinement. Pour qu'aucun poste ne soit supprimé du fait des difficultés financières des structures, l'État doit soutenir massivement le secteur associatif. Enfin, une fois l'épidémie terminée, il faudra réparer une société traumatisée, usée par des mois de gestion erratique et endeuillée par des dizaines de milliers de morts évitables, mais aussi reconstruire des services publics – de santé, mais pas que – laminés par des décennies de restrictions budgétaires et dont l'absence se fait douloureusement ressentir en ces temps difficiles. Ces mesures sont finançables par la redistribution des richesses produites par l'ensemble de la société, qui est également la seule voie supportable de sortie de la crise économique.

Toutes les organisations syndicales se doivent d'exiger la seule politique raisonnable de lutte contre l'épidémie de covid-19.

Patrick Jadé - Janvier 2021



² Ainsi que mis en évidence par l'enquête REACT britannique [en ligne] <https://www.imperial.ac.uk/medicine/research-and-impact/groups/react-study/>, consulté le 15 janvier 2021.

Vie associative

Rude mise à l'épreuve par la pandémie, l'état d'urgence et la conception sécuritaire du gouvernement

Depuis plus d'un an désormais le pays vit principalement sous le régime d'un état d'urgence sanitaire auquel s'ajoutent les réactions conjoncturelles contre le terrorisme, les hantises du lendemain et des mesures exceptionnelles réduisant la vie sociale.

L'exercice d'activités associatives est limité voire impossible au regard ces normes sanitaires. La saison sportive du sport amateur 2020-2021 est définitivement compromise dans la plupart des disciplines. Le tourisme associatif est frappé à un point inimaginable dans toutes ses déclinaisons: villages de vacances, colos... Plus globalement toutes les activités périscolaires ou extrascolaires sont en souffrance. En fait la seule vie associative qui connaît un franc succès dont elle se passerait est celle dédiée aux solidarités de tous ordres. La pauvreté galope encore plus vite que la pandémie.

Les associations ne résistent pas mieux que les petites entreprises du tourisme ou de la culture. Certaines ne se relèveront pas. Les licenciements sont déjà massifs malgré des aides et plans de relances qui trop souvent sont remboursables et ajoutent de la dette à l'absence de recettes d'activités permettant l'emploi.

Même le service national universel ne fait pas recette dans le contexte, malgré le matraquage publicitaire éhonté du gouvernement et de certaines collectivités qui sont ses alliées. Le Service Civique, la réserve civique, sont activées à grands renforts – là encore – de publicité. La limite entre l'engagement volontaire et l'emploi déguisé est bien souvent franchie. Le fait n'est pas nouveau mais il s'aggrave. Les personnels jeunesse et sports reçoivent des injonctions pour faire du placement. Nombre de collègues n'ont même plus en pensée que ces jeunes «volontaires», indemnisés non-salariés remplacent trop souvent des emplois détruits ou impossibles à pourvoir. Comme le Service Civique et le SNU relèvent du code du service national, ils n'ont même pas droit aux prudhommes en cas de conflit.

La crise sanitaire et l'état d'urgence déplacent les repères. Les ordinaires se font aux couvre-feux, s'habituent à la distanciation sociale. Et l'ordre s'instille.

Intervention Didier Hude pour la FSU
Séance plénière du Conseil Economique Social Environnemental
Régional des Pays de la Loire le 29 mars 2021.

Qu'on soit salarié, bénévole, sous statut public territorial ou d'État, on ne peut que percevoir cette dégradation significative des conditions d'emploi et d'exercice des métiers de l'animation et du sport.

Comme si ce n'était pas suffisant le gouvernement a mis en discussion une loi sur le « séparatisme et les principes de la République » qui pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Elle conditionne les subventions à la signature d'un contrat d'engagement républicain qui fait largement débat.

Cette loi en appelle à la laïcité mais en réalité elle ouvre la voie à des pratiques intrusives, à des pressions de tous ordres sur les pratiques associatives comme sur les salariés ou les administrateurs.

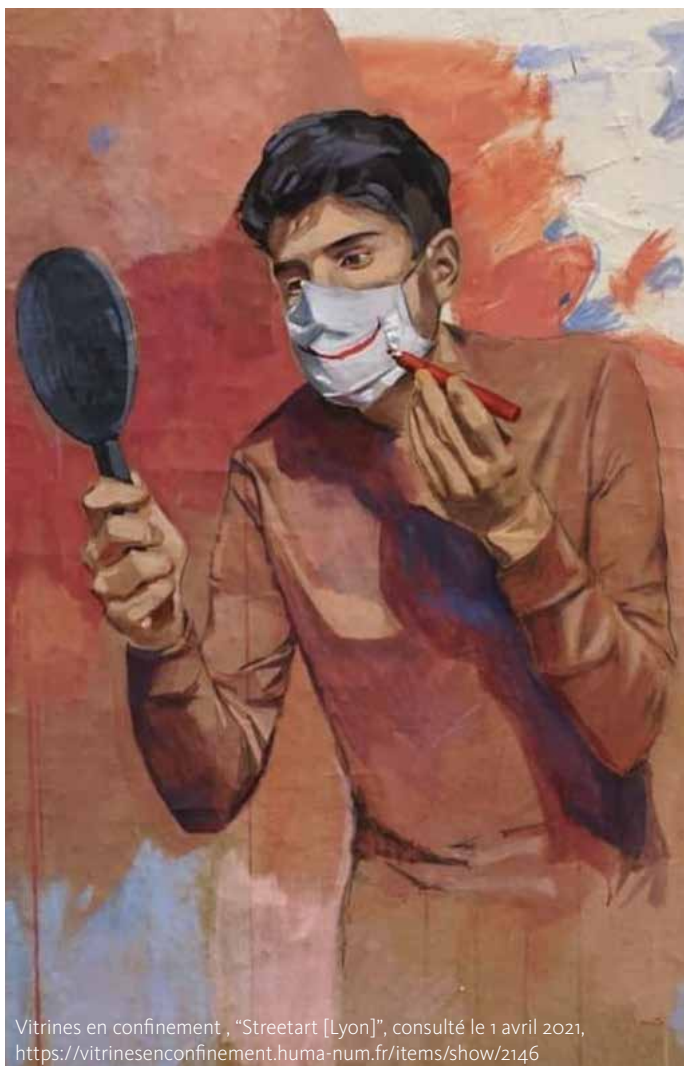
On est en plein retour en arrière sur le plan du progrès social et de l'ouverture à la différence. Les éléments de langage de l'extrême droite sont utilisés sans complexes. EPA doit engager une réflexion sur la situation terrible que traverse la vie associative aujourd'hui avec une entrée syndicale soulignant la fragilisation du salariat dans ce contexte. La précarité était déjà une plaie, le salariat éclaté un obstacle, mais désormais c'est le chômage qui s'installe. Et ce sont les pauvretés qui gagnent du terrain. La déclaration qui suit a été produite pour le conseil économique social et environnemental des Pays de la Loire au titre de la FSU régionale. Elle a visé à dénoncer une pratique électoraliste et démagogique de pure communication visant à imposer une clause de conditionnalité des aides pour les associations et syndicats.

Elle a été chahutée et interrompue par le MEDEF et une part du patronat. Le vice-président de région (Les Républicains tendance Retailleau) a ironiquement fait remarquer que les interventions politiques de ce type relevaient de vieilles pratiques du « jour d'avant » la crise. L'exemple donné de la ville de Saint-Nazaire, laquelle est politiquement Parti socialiste (tendance social libéral débridé) concerne une structure publique où EPA détient tous les sièges de DP. Le président de cette ex-association devenue GIP est élu du conseil départemental et salarié de la Région, mis à disposition du CESER. La situation ne manque pas de sel et devrait valoir des rebondissements. En Loire Atlantique, comme depuis sa source, le long fleuve n'est pas tranquille.

Vivre depuis plus d'un an régi par les lois d'état d'urgence ça vous change petit à petit une démocratie. La France est en guerre à en croire Jupiter. Hier on passait le karcher. Aujourd'hui on serre la jugulaire. On trébuche sur les rimes en «aire» : sanitaire ou sécuritaire, réclusionnaire on obtempère. L'ambiance est alignée. Elle peut être alitée.

Pour lutter contre ce qu'un élément de langage appelle «séparatisme», le gouvernement prépare une loi pour muscler la démocratie. Le 27 janvier dernier, les maires de France ont été destinataires d'une missive imprégnée de vigueur républicaine. Je cite: «*les subventions des collectivités publiques accordées aux associations seront désormais soumises au respect par celles-ci d'un contrat d'engagement républicain. Celui-ci interdira tout subventionnement à ceux qui ne respecteront pas les principes républicains et vous permettra de récupérer lesdites subventions en cas de manquement*».

Frappées par l'évidence de ce bon sens gouvernemental, plusieurs collectivités ont anticipé depuis cette mesure pourtant pernicieuse à plus titre. Le conseil régional des Pays de la Loire veut la faire sienne.



Vitrines en confinement, "Streetart [Lyon]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/2146>

À ce stade il me faut lever toute ambiguïté sur mes propos. Je ne porte aucune appréciation sur le cœur du dispositif voulu par la Région pour aider les municipalités à s'équiper pour améliorer la sécurité des populations, en particulier celle des plus fragiles. Si j'étais un élu municipal, je crois même que je pourrais considérer que trois millions d'euros en autorisation de programme peuvent servir à vivre mieux et éviter les zones de non droit, les agressions, les violences et les crimes racistes ou subis par les femmes, l'assassinat d'enseignant, les rixes mortelles d'adolescents et autres conséquences d'une société rongée par sa propre déshérence et ses inégalités.

Je n'ai rien d'un ingénu. La FSU syndique des agents du ministère de l'intérieur et je fais partie de ceux qui pensent qu'il vaut mieux une police bien faite qu'une milice à gourdins et machettes. Je réagis ici en tant que professionnel du ministère du champ Jeunesse et Sports en tutelle de la vie associative, en particulier dans le domaine de l'éducation populaire.

Pourquoi le conseil régional – alors qu'il soumet au vote du budget une inscription pour soutenir le bloc communal et la police de proximité – vient-il introduire à l'occasion du budget supplémentaire 2021 la clause dite de «charte républicaine» où la laïcité prend la forme d'un «cavalier» législatif anticipant la volonté gouvernementale et du coup l'accréditant ce faisant? L'accolement idéologique n'a pas d'effet sur la ligne de crédits à ouvrir. Il ne s'adresse pas aux maires. Il introduit une clause de conditionnalité aux associations et syndicats.

L'article 6 du projet de loi relatif au respect des principes de la République veut obliger les associations et les syndicats à signer un contrat d'engagement républicain pour «*respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, [...] la dignité de la personne humaine [...] l'ordre public, les exigences minimales de la vie en société et les symboles fondamentaux de la République*». Cette clause n'ouvre pas de nouveau cadre légal. Chaque personne privée ou morale doit respecter les lois et la Constitution. L'objectif n'est pas là. La Charte des engagements réciproques signée en 2014 entre l'État, les collectivités territoriales et les associations a déjà réaffirmé ces principes partagés. Ici nous sommes en pleine communication, qui plus est préélectorale.

Creusons un peu plus l'intention non dite. Le projet incite les préfets et les collectivités locales à repérer chez les associations et syndicats un «objet illicite», des activités incompatibles avec la République. Il est donc demandé une appréciation morale et subjective portant sur les missions et modalités d'action des associations.

Cette loi va nécessiter un ou des décrets d'application non connus à ce jour. La manière de procéder se sert de causes réelles liées au terrorisme, aux violences de tous ordres pour imposer aux dépositaires de l'autorité publique une déclinaison de leur propre représentation des principes républicains. Des engagements a priori vertueux, mais réellement intrusifs, sont avancés. Le problème est qu'ils laissent place à l'interprétation. Ils ouvrent une brèche inquisitoriale d'autant plus inutile que les élus locaux ne subventionnent pas à l'aveugle. Aujourd'hui le conseil régional instruit les dossiers de subvention en connaissant la quasi-totalité des acteurs de la société civile qui le sollicitent. Alors pourquoi céder à cette sirène gouvernementale avant la lettre? Elle va être dérisoire dans les faits. Elle n'a qu'un objet destiné à séduire des parts d'opinion.

La loi 1901 est un droit ouvert tardivement dans l'histoire de la République, après un XIX^e marqué par la loi Le Chapelier qui a interdit les syndicats patronaux et ouvriers. Ces derniers ont été autorisés fort tardivement sous la III^e République. Sous couvert de garantie de démocratie, au XXI^e siècle, on retrouve aujourd'hui dans l'esprit de la loi en débats un outil qui peut être utilisé pour museler les associations protestataires, celles qui dénoncent parfois avec force l'ordre établi, mais aussi les syndicats. Eh oui! Les syndicats! La menace de sanctionner financièrement par le retrait des subventions est dans le texte. Imaginons ce que cette loi et sa déclinaison peuvent ouvrir comme suites. C'est tout le pétitionnaire qui se retrouverait dans la ligne de mire, toute forme citoyenne – même légale - de désobéissance civile, et bien entendu les manifestations de rue altérées et dénaturées par des violences urbaines échappant au contrôle des syndicats. Nantes en sait quelque chose. Plus généralement tout ce qui peut être interprété comme contestation de l'ordre établi, du pouvoir de l'instant, se retrouve exposé à sanction politique: les mobilisations de défense de l'environnement, pour la justice sociale, l'émancipation féministe, le soutien aux migrants, et j'en passe. Il suffira de déplaire au pouvoir local ou au préfet pour subir la loi.

Mais je pressens que certains peuvent penser ici que je galèje. Alors je vais vous donner un exemple précis qui va d'ailleurs témoigner de ma grande indépendance politique. Il se trouve sur notre territoire, aujourd'hui à Saint-Nazaire, une enquête diligentée par une ex-association devenue GIP. Par huissier, elle a été conduite auprès de milieux associatifs et sociaux pour licencier une cheffe de services d'éducation spécialisée. On a retrouvé sur facebook son engagement dans le mouvement des gilets jaunes. Il n'y a aucune faute professionnelle à son encontre, juste un fait factuel, entêtant: ex gilet jaune, même pas meneuse du mouvement, les élus nazairiens ne veulent plus d'elle comme interlocutrice. Sa structure

employeur dépendant de subventions publiques l'a donc licenciée. Si vous ne me croyez pas lisez la presse locale dans 48H. Un préavis de grève a été déposé à partir de demain. Une action en justice va suivre. Voilà ce que cette loi distille. Voilà ce qu'elle flatte. Au prétexte d'unifier elle ne peut que fragmenter, pire reléguer.

Nous avons de multiples outils et agréments pour garantir la probité républicaine associative. Aucune association ne peut être légalement créée en dérogeant aux principes de notre constitution. Au-delà du séparatisme la loi en gestation est une menace. Même si elle est anticipée par certains. Même si elle est acceptée par nombre d'associations qui, ayant pignon sur rue, peuvent y voir une occasion d'asseoir leur pouvoir de cogestion et leur accès préservé aux subventions.

Il me revient une chanson de Louis Chedid évoquant la montée de relents fascistes en France « Anne ma sœur Anne si tu voyais ce que je vois venir petite fille martyre... » et un fragment de poème de sa mère immense poétesse libanaise Andrée Chedid, optimiste au cœur des guerres du Moyen Orient « Ainsi tourne le monde [...] Pourtant, des rênes fragiles - celles de la liberté - demeurent entre nos mains; guidant hors des pistes nos provisoires montures vers notre propre destin ».

Avec amertume je pense à la devise de notre belle région : « l'esprit grand ouvert ».

Didier Hude



Corinne Gomez Le Chevanton, "Façade privée [Paris]", consulté le 1 avril 2021, <https://vitrinesenconfinement.huma-num.fr/items/show/1202>